

RESUME DES GARANTIES ASSURANCES ANNULATION ET RAPATRIEMENT POUR L'ANNEE 2003

ASSURANCE ANNULATION GENERALI

NOUVEAU BAREME DES FRAIS D'ANNULATION APPLICABLE AU 1/12/2002

- + de 30 Jours avant le départ 53,36 €
- de 21 à 15 jours : 50 % du voyage
- de 14 à 8 jours : 75 % du voyage
- de 7 et 2 jours : 90 % du voyage
- moins de 2 jours : 100 % du voyage

LES SOMMES RETENUES SERONT REMBOURSEES SANS FRANCHISE

CE QUI EST COUVERT :

- **MALADIE GRAVE - ACCIDENT GRAVE ou DECES** de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait. De vos ascendants ou descendants, et/ ou de votre conjoint, de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs, gendres et belles filles.
- **Maladie grave –accident ou décès de votre remplaçant professionnel**, sous réserve que son nom soit mentionné lors de l'inscription au voyage
- **LICENCIEMENT ECONOMIQUE** de vous-même, de votre conjoint sous réserve que la décision n'était pas connue au moment de la réservation de votre voyage.
- **DESTRUCTION DE VOS LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVE** à plus de 50% par suite d'incendie, d'explosion, de dégâts d'eau.
- **UN EMPLOI OU STAGE fourni par l'ANPE** à condition qu'il débute avant ou pendant le voyage.
- **INCLUS à l'ASSURANCE ANNULATION : assurance bagages : 762.25 € maximum.**

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- **ANNULATION** provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage.
- **LES MALADIES PSYCHIQUES**, y compris les dépressions nerveuses n'ayant pas nécessité une hospitalisation de 5 jours minimum au moment de la date d'annulation.
- **LA CONTRE INDICATION ou l'OUBLI D'UN VACCIN**
- **LES ACCIDENTS** résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, escalade, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions.
- **LES NON-PRESENTATION de documents indispensables au voyage** tels que passeport, visa, titre de transport, carnet de vaccination.
- **LES MALADIES ou ACCIDENTS** ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat.
- **LES CAS DE FORCE MAJEURE :**
 - La guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires
 - Participation volontaire d'une personne assurée à ces émeutes ou grèves
 - Désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité
 - L'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de médicaments, de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement
 - Tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT EUROP ASSISTANCE

MONTANT DES GARANTIES

ASSISTANCES MALADIE / ACCIDENTS en cas de maladie ou de blessure

- Frais de recherches et de secours en mer, montagne 3 812 € max.
- Transport médical frais réel
- Retour des membres de votre famille vous accompagnant (max2) *1
- ou présence hospitalisation : *2 aller/retour
- Accompagnement des enfants 30 490 €
- Remboursement complémentaire des frais médicaux 76 225 €
- pour le Japon/Usa/Canada/Hong Kong et Singapour
- franchise 131 €- soins dentaires limités à 153 €
- Avance sur frais d'hospitalisation 30 490 €
- pour le Japon/Usa/Canada/Hong Kong et Singapour 76 225 €
- Avance des frais d'hospitalisation 30 490 €

ASSISTANCE DECES

- Transport en cas de décès frais réels
- Frais de cercueil limité à 2 287 €
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation grave ou décès

- d'un membre de votre famille *2
- Retour des membres de la famille accompagnant le décédé *2

ASSISTANCE VOYAGE

- Avance sur caution pénale à l'étranger 15 245 €
- Avance des honoraires d'avocats à l'étranger 3 049 €
- Retour anticipé en cas de sinistre à votre domicile *2
- Chauffeur de remplacement
- Transmission de messages urgents
- Avance de fond en cas de vol, perte ou destruction des papiers ou de vos moyens de paiement 2 287 €

INTERRUPTION DE SEJOUR

- Au prorata temporis des prestations non utilisées. ATTENTION : la garantie interruption de séjour est indissociable des garanties annulation et assistance. Pour que l'interruption soit prise en compte, il faut qu'il y ait eu rapatriement de la part d'Europ Assistance ou qu'il y ait hospitalisation ou décès d'un proche, (transport forfait skis et location matériel non compris)

* 1 : Aller/retour et frais d'hôtel 77 €par nuit pendant 10 nuits maximum.

* 2 : Train 1^{er} classe ou avion classe économique

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CARTES BANCAIRES

En complément du tableau fourni en annexe, vous résumant les garanties des différentes cartes bancaires, voici les garanties offertes pour l'annulation et le rapatriement secours en 2002. Il est de votre responsabilité de vous informer auprès de votre assistance (voir le numéro au dos de votre carte)

ANNULATION

<u>VISA PREMIER</u>		<u>GOLD</u>
Par assure et par an		par carte et par an
• + de 30 Jours avant le départ	200 €	0 €
• à moins de 30 jours	5000 €	4 600 €

RAPATRIEMENT ET SECOURS

- Frais de secours frais réel 7 700 €

Les clients désirant bénéficier de la couverture de leur carte bancaire, doivent demander de se faire confirmer ces chiffres auprès du **service assistance** de leur carte, (ce numéro figure au dos de celle-ci).

Attention **Rapatriement** ne veut pas dire obligatoirement **secours** donc soyez bien vigilant en spécifiant bien l'activité que vous allez faire et le pays où vous allez vous rendre et s'ils prennent bien en charge les frais de secours (hélico et recherches).

CONTRAT ANNULATION : Uniquement les pays ayant une frontière terrestre avec la France

- France (exclusivement métropolitaine et principauté de Monaco)
- Allemagne
- Andorre
- Angleterre –(sont exclus Pays de Galle / Ecosse / Irlande / Iles Anglo normandes/ Gibraltar)
- Belgique
- Espagne
- Italie (sont exclues les îles)
- Luxembourg
- Suisse

CONTRAT ASSISTANCE

- | | |
|--|------------------|
| • France (exclusivement métropolitaine et principauté de Monaco) | • Finlande |
| • Allemagne | • Gibraltar |
| • Andorre | • Grèce |
| • Royaume Uni | • Irlande |
| • Belgique | • Italie et îles |
| • Espagne | • Liechtenstein |
| • Luxembourg | • Norvège |
| • Suisse | • Pays bas |
| • Autriche | • Portugal |
| • Danemark | • Sanmarin |
| • Suède | |